

sujet	Mairie de St Genix sur Guiers Conseil municipal
date réunion	23 septembre 2015
organisée par	Le Maire, Joël Primard
participants	Les conseillers municipaux, tous présents sauf : - Régis Perroud : pouvoir à Romain Bavuz - Estelle Comte
liste de diffusion	Le conseil municipal, le site
prochaine réunion	29 octobre 2015

REDACTEUR	Jean-Claude PARAVY
------------------	---------------------------

Ordre du jour :

1. Ordre du jour	2
1.1 Lecture des délibérations des Conseils précédents	2
1.2 Constitution du Conseil Municipal : installation d'un nouveau membre	2
1.3 Election d'un(e) nouveau(elle) adjoint(e)	2
1.4 Travaux en cours ou programmés	3
1.4.1 Création de parkings (démolition des immeubles)	3
1.4.2 Création de parkings (travaux)	3
1.4.3 Parkings et trottoirs : choix du nouveau maître d'oeuvre	3
1.4.4 Accessibilité du cinéma et de la maison des associations	4
1.4.5 Gymnase – Terrain de sports et ses annexes	4
1.5 Remplacement d'un agent de maîtrise	4
1.6 Situation de la zone de Contin	4
1.7 Projet d'acquisition de la parcelle Girerd	4
1.8 Analyse des résultats du PLU après 9 ans	4
1.9 Décision modificative n° 2 du budget 2015	5
1.10 Indemnité de conseil versée au receveur	6
1.11 Schéma départemental de la Coopération intercommunale – Commune nouvelle	6
2. Commissions Municipales, activité des adjoints	6
2.1 Daniel Polaud (travaux)	6
2.2 Jean-Claude Paravy (affaires générales et finances)	6
2.3 Catherine Lombard (affaires sociales, sante publique et prévention)	7
2.4 (jeunesse et affaires scolaires)	7
2.5 Jean-Marie Krebs (vie associative et culture)	7
3. Communauté de commune & Syndicat Mixte	7
3.1 Division parcellaire avec la CC Val Guiers	7
3.2 Taux de la taxe d'aménagement sur les zones Ue	8
4. Syndicats intercommunaux	8
4.1 siega	8
4.2 siaga	8
4.3 sictom	8
4.4 Syndicat du collège : dissolution	8
4.5 SDES	8
4.6 SHR	8
5. Questions diverses	8
5.1 Plan d'accueil et d'hébergement	8
5.2 P.C.S. communal	9
5.3 Dégâts sur les équipements communaux	9
5.4 Prochains conseils municipaux	9

1. Ordre du jour

Lecture des délibérations de la séance précédente
Installation d'un nouveau conseiller municipal et Election d'un adjoint
Travaux en cours ou programmés :
Création de parkings (démolition des immeubles et travaux)
Parkings et trottoirs : choix du nouveau maître d'œuvre
Accessibilité : Cinéma et M.D.A.
Gymnase – Terrain de sports et ses annexes
Remplacement d'un agent de maîtrise
Situation de la zone de *Contin*
Projet d'acquisition de la parcelle *Girerd*
Analyse des résultats du P.L.U., après un délai de 9 ans
Virement de crédits
Indemnité de conseil au receveur municipal
Compte rendu des commissions municipales
Schéma départemental de la Coopération intercommunale – Commune nouvelle
Compte rendu des réunions des E.P.C.I.
Compte rendu d'activités du S.I.A.G.A. et du S.I.E.G.A.
Division parcellaire avec la C.C. *Val Guiers*
Taux de la taxe d'aménagement sur les zones Ue
Dissolution du Syndicat du Collège
Plan d'Accueil et d'Hébergement – P.C.S. communal
Questions diverses

1.1 LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS PRÉCÉDENTS

Pour mémoire.

1.2 CONSTITUTION DU CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le maire informe le Conseil que, suite à une évolution professionnelle, Mme Nadège DROCHON a été amenée à démissionner de son poste d'adjoint mais aussi de son mandat de conseiller municipal, estimant ne plus être en mesure d'exercer pleinement son mandat.

Conformément à l'article Article L.270 du code électoral :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence, M. Pierre Yves FRIOT devient de droit conseiller municipal.

Le Maire lui souhaite, au nom du conseil, la bienvenue.

Pierre-Yves FRIOT souhaite participer à la Commission des affaires scolaires.

La composition de la Commission est modifiée en conséquence.

1.3 ELECTION D'UN(E) NOUVEAU(ELLE) ADJOINT(E)

Mme Nadège DROCHON a adressé sa démission d'adjointe au préfet, qui l'a acceptée le 31 juillet.

Il convient donc d'élire un nouvel adjoint en remplacement de Nadège DROCHON.

En application de l'article L2122-7-2 du code général des collectivités locales, lorsqu'il est procédé à l'élection d'un seul adjoint, celle-ci ne se déroule pas au scrutin de liste, mais au scrutin majoritaire, dans les mêmes conditions que l'élection du maire.

Le maire propose la candidature de Mme Marie-France PICARD, déjà membre de la commission des affaires scolaires et conseillère communautaire ; elle a donné son accord par lettre dont les conseillers ont reçu copie.

Mme Nelly NAUX rappelle qu'elle avait contacté le maire pour faire part de sa proposition, mais ne fait pas acte de candidature dans les circonstances actuelles.

Il est procédé au vote

Résultat du vote :

Votants : 18

Ont recueilli :

Marie-France PICARD : 13 voix

Votes blancs ou abstention : 5

Le Conseil doit également décider du rang du nouvel adjoint : en application du droit commun (art R2121-2 du CGCT), les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination : le dernier élu vient à la suite des autres adjoints en fin de tableau. Mais il est possible au conseil de décider, en dérogation, que le nouvel adjoint occupera le même rang de l'adjoint remplacé.

Le Conseil décide de laisser jouer le droit commun.

Mme Marie-France PICARD est en conséquence élue adjointe aux affaires scolaires, en remplacement de Mme Nadège DROCHON, et devient 5^{ème} adjointe.

1.4 TRAVAUX EN COURS OU PROGRAMMÉS

Ecole élémentaire (2 classes) : travaux terminés : réception en cours (31 août 2015) : levée des réserves progressive.

Salle polyvalente : travaux de peinture extérieure (en régie) et habillage parties dégradées.

Lancement prochain du programme voirie, dont tranche sur route de Côte Envers.

Colombarium : on lance une consultation pour l'extension (il ne reste qu'une case libre).

Salle polyvalente : lancement de consultation pour les ventilateurs (cf. conclusions bilan énergétique).

Changement de la moto-tondeuse autoportée effectuée suite consultation d'entreprises.

Mettre aux normes nos véhicules pour travaux sous circulation (gyrophares, signalétique réfléchissante...).

1.4.1 Création de parkings (démolition des immeubles)

La démolition des bâtiments actuellement édifiés sur les parcelles acquises par la Commune (tènement Fatiguet et parcelle Landrin) a fait l'objet d'un appel à candidature de 3 entreprises.

Après analyse des offres reçues, comprenant un volet enlèvement des matériaux amiantés, il est proposé de retenir l'entreprise Christophe BERLAND, moins disante (42 000 € HT).

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4.2 Création de parkings (travaux)

Le maire informe le conseil que le Président du Conseil départemental a notifié les subventions au titre du FDEC pour ces travaux : 16 000 € pour le parking sur le tènement Fatiguet et 965 € au titre de 2015 pour les parkings près de la maison de retraite (solde de la subvention annoncée de 10 720 € reporté en 2016).

Sur la dévolution des travaux, la Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 9 juillet.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise EIFFAGE, moins disante, qui propose un montant HT de 97 315 €.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4.3 Parkings et trottoirs : choix du nouveau maître d'œuvre

La Commission d'Appel d'Offres a procédé le 12 août dernier à l'ouverture des plis reçus.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le Cabinet ISAGEO pour un montant HT de 22 760 € en tout.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4.4 Accessibilité du cinéma et de la maison des associations

Le maire informe l'assemblée que le projet de mise en accessibilité du cinéma et de la maison des associations (comprenant un ascenseur extérieur) a fait l'objet d'une décision de subvention de l'Etat au titre des la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 32 000 €.

Les réponses du Conseil départemental et du CNC sont encore attendues.

En l'absence de suite au projet intégrant le bâtiment abritant la poste, il faudra constituer un dossier d'accessibilité pour ce bâtiment en liaison avec la Poste.

1.4.5 Gymnase – Terrain de sports et ses annexes

La démarche d'élaboration du projet continue d'avancer avec le Cabinet choisi qui a questionné tous les utilisateurs et commence à rencontrer certains.

Un dossier doit être adressé cette fin de mois au Conseil départemental pour prendre rang.

Sur le stade, rappels :

de la co-maîtrise d'ouvrage avec Aoste : sondages en cours,

de la subvention régionale au titre du CDRA de 91 221 €

de l'intervention de la FFF pour l'éclairage de 15 000 € et pour le terrain de 100 000 € (non encore notifié).

1.5 REMPLACEMENT D'UN AGENT DE MAÎTRISE

Le maire rappelle qu'à l'occasion du départ à la retraite d'un agent de maîtrise, la procédure pour son remplacement a été lancée. Une fiche de poste correspondant aux besoins analysés par la municipalité a été publiée en juillet : 14 candidatures ont été reçues, correspondant à des profils variés. Six dossiers ont été sélectionnés pour une audition des candidats le 7 octobre prochain.

Romain Bavuz rappelle sa position sur l'inopportunité d'un recrutement en cette période (hiver, réflexion sur la commune nouvelle...).

Le maire rappelle les besoins identifiés qui ont conduit à rechercher un agent de maîtrise encadrant l'équipe.

L'échange se poursuit sur ces thèmes, au terme duquel la poursuite de la procédure est majoritairement actée.

1.6 SITUATION DE LA ZONE DE CONTIN

Ayant retrouvé la maîtrise du foncier, la commune poursuit les contacts en vue de l'installation d'activités :

- l'implantation d'une activité sur la parcelle communale libre au-delà d'ISERSOL se précise avec Médilac,
- pour l'hôtel, les propositions des candidats s'étant déclarés intéressés sont attendues.

Dans tous les cas, le maire rappelle qu'il conviendra que la commune soit exigeante quant aux clauses accompagnant les cessions, afin d'éviter à nouveau une longue procédure en cas d'abandon du projet : cessions sous réserve d'obtention du permis de construire, validation au vu du plan de financement et du business plan et de la confirmation de l'intervention des organismes financiers partenaires, échéanciers précisés...

Les conditions financières des cessions seraient cohérentes avec les pratiques de l'Intercommunalité.

1.7 PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE GIRERD

Le Conseil a décidé de l'acquisition de cette parcelle permettant de relier le parking des Jardins à la rue des Ecoles. Le maire fait le point de la négociation en cours sur le prix : le Conseil donne son aval à la démarche en cours sur la base des prix de cession récents pratiqués par la Communauté de communes

1.8 ANALYSE DES RÉSULTATS DU PLU APRÈS 9 ANS

La loi dite ALUR du 24 mars 2014 a modifié le code de l'urbanisme et introduit notamment une obligation pour les communes ayant élaboré un PLU (plan local d'urbanisme) d'effectuer l'analyse de ses résultats et de délibérer sur l'opportunité de réviser ou non le PLU.

Le Préfet a saisi les communes concernées le 21 mai 2015 pour les inviter à engager cette évaluation au regard notamment des objectifs de développement durable, et la direction départementale des territoires a fait des propositions de méthode.

Le PLU de St Genix-sur-Guiers a été approuvé le 20 décembre 2007 : cette analyse doit être faite avant le 20 décembre 2016.

Il est proposé que cette analyse soit menée par la Commission des travaux et de l'urbanisme et une commission du PLU à reconstituer, en vue de présenter au Conseil courant 2016 ses conclusions quant à l'intérêt ou non de réviser le PLU, indépendamment des mises en conformité qu'appellera le SCOT.

1.9 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2015

Jean-Claude Paravy indique que l'exécution du budget 2015 nécessite quelques adaptations de certains montants initialement prévus, justifiant l'adoption d'une DM2.

Les évolutions à prendre en compte dans cette DM sont de trois ordres :

- Quelques dépenses non prévues au budget à la section d'investissement pour 13 630 € en tout (des compléments de travaux de voirie, des matériels électriques ou d'entretien, quelques compléments dans le chantier des 2 classes élémentaires)
- Une régularisation d'écriture pour un emprunt soldé (8 600 € s'équilibrant)
- La prise en compte des montants conclus pour l'emprunt décidé en 2015 : 75 000 € de recette à budgéter et quelques menus frais de mise en place
- Enfin une écriture actant l'entrée dans le patrimoine d'un échange de terrain effectué.

NOUVELLES DEPENSES IMPREVUES AU BP ET REGUL SUR EC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	8 600,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6618 : Intérêts des autres dettes	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	8 600,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 750,00 €	9 750,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 600,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	8 600,00 €	0,00 €	75 000,00 €
D-2111-21 : Voirie	0,00 €	725,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-21 : Voirie	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-71 : Ecole Maternelle	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	2 125,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	61 370,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-21 : Voirie	0,00 €	3 165,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-75 : Extension des réseaux Secs	0,00 €	2 640,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-941 : Travaux Création de deux classes Ecole Elementaire	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	72 875,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	83 700,00 €	0,00 €	83 700,00 €
Total Général		83 700,00 €		83 700,00 €

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.10 INDEMNITÉ DE CONSEIL VERSÉE AU RECEVEUR

L'indemnité de conseil à laquelle peut prétendre le receveur municipal est encadrée par un arrêté ministériel.

Le calcul consiste à appliquer un pourcentage dégressif par tranches sur la base de la moyenne des dépenses des 3 deniers exercices

L'indemnité brute s'élève ainsi à 680,49 €, le montant net après application des impositions sociales revenant à 620,22 €.

Le Conseil arrête ce montant et autorise le maire à verser cette indemnité

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.11 SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – COMMUNE NOUVELLE

Schéma départemental de la Coopération intercommunale

La loi NOTRe a été définitivement adoptée et promulguée le 7 août 2015.

Le texte de compromis élaboré entre l'AN et le Sénat a abouti à un nouveau seuil de regroupement des intercommunalités : 15 000 h, modulable en fonction de la zone montagne et de la densité des départements : entre 10 et 11 000 h pour la Savoie.

Le calendrier de mise en œuvre a été redéfini : le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être arrêté avant le 31 mars 2016. Son projet devrait être adressé à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) convoquée pour le 29 septembre 2015, puis aux conseils municipaux.

Pour l'Avant-Pays Savoyard, aucune communauté de communes ne serait contrainte désormais par la loi à fusionner, ce qui n'est pas le cas des Vallons du Guiers en Isère. Le préfet devrait reprendre les schémas envisagés avant le vote de la loi, l'intérêt de communautés plus large au sein des nouvelles régions demeurant.

Commune nouvelle

Tous les conseillers municipaux ont été invités à participer le 10 septembre à St Maurice à la séance de restitution des commissions tenues cet été.

La conclusion générale est qu'il n'est pas apparu d'obstacle majeur à la poursuite de la démarche. Il a donc été décidé de provoquer des réunions publiques dans chaque commune pour informer la population de l'avancement de la démarche.

Tous les conseillers sont invités à participer à ces réunions programmées les 8, 9, 14 & 15 octobre.

2. Commissions Municipales, activité des adjoints

2.1 DANIEL POLAUD (TRAVAUX)

(cf. plus haut point 1.2 de l'OJ)

2.2 JEAN-CLAUDE PARAVY (AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCES)

Pas de réunion de commission cet été.

Pour la partie budget cf. point 1.9 de l'OJ

Pour la partie communication : diffusion du dernier bulletin municipal début juillet, mise à jour en continu du site internet et préparation des documents 2016 (agenda, nouveau bulletin...)

Elaboration du document unique (sécurité des conditions de travail) pour les services de la mairie : phases diagnostic et évaluation terminées : phase recommandations engagée.

2.3 CATHERINE LOMBARD (AFFAIRES SOCIALES, SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION)

Prochaine réunion de la commission le 5 octobre

Informations :

- Annulation de la démarche citoyenne d'arrachage de l'ambrosie pour cause de canicule mais signalement tous traités
 - Elaboration du Document Unique à l'EHPAD et au FL : phase de diagnostic et d'élaboration des recommandations ; finalisation fin octobre
 - Journée de Formation des personnels EHPAD et FL de Savoie à la Maladie de Parkinson le 9 octobre à St Genix
 - Lien avec PARIsolidarité : demande de Banque alimentaire pour aide pour la collecte des 27, 28 et 29 Novembre et Réveillon solidaire
 - Lutte contre le cancer : Octobre rose : illumination Mairie
réflexion sur une manifestation en direction du grand public (théâtre débat...) 2016/2017 ?
- Cf. manifestation à Pont le 9 octobre
mise en place décret du 29 juin sur les aires collectives de jeux ?
demande de la maison de retraite pour réflexion sur tabac et lieu de travail et prévention
- Accueil des réfugiés : réunion le 30 septembre en préfecture
 - Carrefour d'échanges et d'expérience ASADAC / Elus du secteur de St Genix "Politiques de Santé et territoires" le 23 octobre à partir de 9h : invitations de tous les élus de Savoie et professionnels PA de l'avant pays savoyard

2.4 (JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES)

Redémarrage des actions avec la nouvelle adjointe élue : conseil municipal jeune, baptême de l'école primaire...

Petite enfance : rappel de l'inauguration du Multi-accueil et du RAM le samedi 26 septembre 2015 à 9h30.

2.5 JEAN-MARIE KREBS (VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE)

Réunion de la commission en juillet et ce matin 23 septembre :

- Avancement du projet de gymnase
- Bibliothèque : désherbage effectué et réaménagement prochainement ; la commission est allée sur place
- Point sur les animations 2016.

Réunion de préparation d'une Fête annuelle : le 7 octobre 2015 avec Comité des Fêtes.

Maison des associations : montée en régime de la fréquentation

Arrêt du Club de tennis : des solutions sont recherchées.

Convention à passer avec le Département pour la lecture publique : renouvellement.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3. Communauté de commune & Syndicat Mixte

Bureau communautaire du 22 septembre 2019 (OJ)

- L'impact des transferts des zones d'activité UE
- Modifications statutaires
- Gens du voyage
- Point sur les regroupements d'intercommunalités
- Coût de l'alimentation électrique exigée par AGRATI

3.1 DIVISION PARCELLAIRE AVEC LA CC VAL GUIERS

Régularisation des échanges avec la CCVG sur l'implantation et la desserte de la RAM à la Forêt.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3.2 TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ZONES UE

La communauté de communes a demandé aux communes membres de délibérer pour porter le taux de la taxe d'aménagement des zones gérées par la CC de 4 à 5 %.

Pour St Genix, cela concerne au moins la zone du Jasmin.

Mais la question se pose pour les autres zones d'activité situées sur la commune, qui ont actuellement le même taux que la zone du Jasmin.

Toutes les zones UE des PLU ayant vocation à être transférées à la Communauté de communes en application de la loi NOTRe, il est proposé de maintenir un taux unique sur les diverses zones de la commune et de passer l'ensemble à 5 %, ce qui ne bouleversera pas les recettes fiscales actuelles.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

4. Syndicats intercommunaux

4.1 SIEGA

Rapport d'activité 2014

St genix est concerné par l'aménagement du déflecteur de la passe à poisson.

4.2 SIAGA

Rapport d'activité 2014

Pas de travaux particuliers sur St Genix et coût de fonctionnement quasi-nul du lagunage, ce qui a amené à réagir aux propos relatés dans le DL cette semaine.

4.3 SICTOM

Bureau : projets d'un basculement des gravats pour leur tri et d'un contrôle des entrées des déchetteries.

4.4 SYNDICAT DU COLLÈGE : DISSOLUTION

Le maire informe le Conseil que l'on arrive à la fin de la procédure de dissolution de l'ancien syndicat du collège, qui n'a plus lieu d'être depuis plusieurs années. La Commune doit délibérer, comme les 13 membres.

Le Conseil adopte la délibération approuvant cette dissolution.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

4.5 SDES

Portage du Plan numérique départemental très haut débit (fibre optique).

Principe de mobilisation de la TCCFE (taxe communale sur les consommations finales d'électricité)

4.6 SHR

Comité syndical : gestion de la réserve naturelle du Rhône

Un conservateur et un garde-technicien à recruter.

5. Questions diverses

5.1 PLAN D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

Confirmation de St Genix comme PC de secteur pour 14 communes de l'avant pays savoyard (proximité échangeurs autoroutiers).

Achat de lits au niveau intercommunal.

5.2 P.C.S. COMMUNAL

Pour l'élaboration du Plan communal de sauvegarde et Document d'information communal sur les risques majeurs, la commune étudie une proposition d'intervention de M. Benjamin Perrot-Minnot, qui a travaillé sur les documents préalables lors d'un stage au SIAGA.

5.3 DÉGÂTS SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Un échange a lieu en fin de Conseil sur les actes de vandalisme sur les équipements communaux (gymnase, salle polyvalente, salle Dolto, mobilier urbain du parc...)

M. le maire fait état des démarches menées : plaintes à la Gendarmerie et poursuite pour les cas les plus graves, convocation de parents pour les jeunes habitant St Genix, adaptation des installations lors des réparations...

5.4 PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

(agenda prévisionnel) :

Jeudi 29 octobre 2015

Jeudi 3 décembre 2015

Séance levée à.22h15.